



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITÉ FINANCIER

Cent quatre-vingt-dix-neuvième session

Rome, 20-24 mai 2024

Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle de la FAO – 2023

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Beth Crawford
Sous-Directrice générale
Directrice du Bureau de la stratégie, du programme et du budget
Secrétaire du Comité consultatif de contrôle de la FAO
Tél.: +39 06570 52298
Courriel: FAO-OAC-Secretariat@fao.org

RÉSUMÉ

Le Comité consultatif de contrôle:

- se félicite de la contribution du Directeur général dans le cadre des activités du Comité et le remercie de sa coopération constante avec les membres du Comité et de la disponibilité dont il a fait preuve à toutes les réunions tenues en 2023;
- salue la volonté constante du Directeur général de transmettre le message de «l'exemplarité de la hiérarchie» et de la tolérance zéro envers les pratiques contraires à l'éthique;
- confirme avec satisfaction l'assurance de la pleine indépendance du Bureau de l'Inspecteur général (OIG) dans le cadre de ses fonctions de vérification et d'enquête, et a noté l'augmentation importante des ressources mises à la disposition du Bureau;
- se déclare satisfait des activités menées par le Bureau de l'Inspecteur général et de la coordination avec les autres fonctions de contrôle;
- prend note des progrès accomplis dans les domaines du contrôle interne et de la gestion du risque et dans la mise en œuvre du plan d'action pour les ressources humaines;
- confirme avec satisfaction l'assurance de la pleine indépendance du Bureau de la déontologie et se félicite de la qualité de la collaboration et des progrès constants accomplis au titre des fonctions de déontologie et de médiation;
- est satisfait du modèle d'évaluation qui est actuellement mis en place et des activités menées par le Bureau de l'évaluation;
- accueille avec satisfaction les informations actualisées communiquées par le Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (RNE) et se félicite du professionnalisme de l'équipe;
- prend note des progrès accomplis par la Direction de la FAO en ce qui concerne la suite donnée aux recommandations relatives au contrôle et se félicite des efforts volontaristes consentis pour réévaluer de manière réaliste la mise en œuvre des plans d'action de la Direction ayant trait à toutes les recommandations qui ne sont pas encore appliquées;
- se réjouit des efforts menés actuellement pour moderniser le fonctionnement et les activités à la FAO, y compris en dehors du siège.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

Le Comité financier est invité à prendre note du Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle de la FAO pour 2023.

Projet d'avis

Le Comité financier a pris note du Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle de la FAO pour 2023 et:

- a) est convenu que le Comité jouait un rôle important du fait qu'il fournissait une assurance et des avis indépendants dans les domaines relevant de son mandat;**
- b) a accueilli avec satisfaction le rapport, dans lequel figuraient des conclusions positives sur les fonctions de contrôle de l'Organisation; des informations sur la manière dont sont perçus le fonctionnement du Bureau de l'Inspecteur général et les travaux menés au titre des fonctions de déontologie et de médiation; ainsi que des avis pertinents sur le système de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance de la FAO;**

- c) s'est dit satisfait des avis formulés par le Comité dans les domaines qui relèvent de son mandat;**
- d) a salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Comité, et a dit attendre avec intérêt un nouveau rapport de la Direction à cet égard, lors de la prochaine session ordinaire du Comité financier, en novembre 2024.**

Table des matières

	<i>Introduction</i>	5
I.	ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF DE CONTRÔLE EN 2023	5
	<i>Fonctionnement et responsabilités</i>	5
	<i>Plan de travail 2023</i>	6
	<i>Examens thématiques réalisés et orientations ponctuelles données en 2023</i>	6
	<i>Exécution du Programme de terrain de la FAO</i>	6
	<i>Auto-évaluation et évaluation externe du Comité</i>	7
II.	DIVULGATION DES RAPPORTS COMPTABLES ET FINANCIERS	7
	<i>Rapports financiers</i>	7
III.	CONTRÔLE	7
	<i>Vérification externe des comptes</i>	7
	<i>Bureau de l'évaluation (OED)</i>	7
IV.	CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES	8
	<i>Politiques relatives au contrôle interne et gestion des risques</i>	8
	<i>Gestion des ressources humaines</i>	8
	<i>Unité de protection des données</i>	8
V.	BUREAU DE LA DÉONTOLOGIE ET BUREAU DE LA MÉDIATION	8
VI.	EFFICACITÉ DE LA VÉRIFICATION INTERNE DES COMPTES ET DES FONCTIONS D'ENQUÊTE	9
	<i>Annexe 1: Composition du Comité en 2023</i>	10
	<i>Annexe 2: État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité consultatif de contrôle</i>	11

Introduction

1. Le Comité consultatif de contrôle (ci-après «le Comité») a le plaisir de présenter son rapport annuel 2023. La structure du présent rapport correspond au mandat du Comité, tel qu'approuvé par le Conseil de la FAO à sa 170^e session, en juin 2022¹. Le rapport présente une vue d'ensemble des activités du Comité, ainsi que des observations, avis et recommandations formulés au cours de la période considérée, en vue de leur examen par le Directeur général et le Comité financier.
2. En 2023, le Comité s'est réuni deux fois en présentiel (février et décembre) et une fois en distanciel (juillet). Le Comité s'est déclaré satisfait des informations actualisées qui lui ont été régulièrement communiquées, ainsi que des échanges ouverts et constructifs qui ont par la suite eu lieu concernant des faits nouveaux liés aux travaux de la FAO et des questions touchant à l'efficacité et à l'efficacités des principales activités de l'Organisation. Il s'est félicité en particulier des dialogues directs menés avec le Directeur général et l'Équipe de direction centrale à chacune de ses réunions.
3. Le Comité adresse ses remerciements au Directeur général et à l'Équipe de direction centrale, au Sous-Directeur général et Représentant régional pour le Proche-Orient, à la Conseillère juridique, à l'Inspecteur général, à la Fonctionnaire chargée des questions de déontologie, à la Médiatrice, aux directeurs responsables de l'évaluation, des ressources humaines, des finances, des terres et des eaux, des services logistiques et de la stratégie, du programme et du budget, à d'autres fonctionnaires de la FAO ainsi qu'au Commissaire aux comptes, pour le concours et l'assistance qu'ils ont prêtés lors de ses réunions tenues en 2023. Le Comité souhaite remercier le secrétariat du Comité consultatif de contrôle pour l'appui prêté tout au long de 2023.
4. On trouvera à l'*annexe 1* la liste des membres du Comité en 2023.

I. Activités du Comité consultatif de contrôle en 2023

Fonctionnement et responsabilités

5. Conformément à l'article 11 de son mandat, qui prévoit un «examen périodique du mandat», le Comité a confirmé qu'il n'avait pas été nécessaire d'amender son mandat² en 2023.
6. Concernant ses méthodes de travail, le Comité a confirmé qu'il poursuivrait sa série de séances d'information avec les bureaux régionaux et sous-régionaux, les séances des deux régions restantes, à savoir Europe et Asie centrale et Asie et Pacifique, devant se tenir en 2024 et 2025.
7. Conformément aux pratiques optimales, le Comité a tenu, à chaque réunion correspondante, des séances privées avec l'Inspecteur général, le Commissaire aux comptes, la Fonctionnaire chargée des questions de déontologie et la Médiatrice.
8. Le Comité a continué de fournir des avis indépendants au Directeur général et au Comité financier concernant les dispositifs de contrôle interne, les processus de gestion des risques, les rapports financiers ainsi que les fonctions de vérification interne, d'enquête et de déontologie de l'Organisation, et cela grâce à un examen approfondi des activités du Bureau de l'Inspecteur général (OIG), du Bureau de la déontologie et du Bureau de la médiation, d'autres fonctions de contrôle de la FAO (évaluation et vérification externe) et de la suite que l'Organisation a donnée aux recommandations et aux rapports d'enquête émanant du Bureau de l'Inspecteur général.
9. À l'issue de chaque réunion, le Comité a présenté au Directeur général et au Président du Comité financier des lettres sur les principaux résultats de ses discussions, et note avec satisfaction que toutes les unités de la FAO concernées ont fourni des réponses détaillées sur les mesures prises pour donner suite à ses observations et recommandations.

¹ CL 170/REP, paragraphe 29, alinéa c.

² Le mandat du Comité consultatif de contrôle peut être consulté à l'adresse suivante:
<https://www.fao.org/about/oversight-advisory-committee/fr/>.

Plan de travail 2023

10. Le Comité est heureux d'annoncer qu'il s'est acquitté de ses fonctions conformément à son mandat et qu'il a réalisé l'intégralité de son plan de travail pour 2023. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Comité n'avait pas approuvé son plan de travail pour 2024.

Examens thématiques réalisés et orientations ponctuelles données en 2023

11. En 2023, en sus de l'examen des points permanents inscrits à son ordre du jour, le Comité a donné des orientations ponctuelles sur les questions suivantes:

- la modernisation des opérations et l'amélioration de la conduite des activités;
- la Politique de protection des données et les progrès accomplis dans la mise en place de l'Unité de protection des données;
- les récentes réformes et les projets futurs du Centre des services communs;
- les activités de la FAO dans les domaines de la science et de l'innovation;
- les activités de la FAO en rapport avec les terres et l'eau;
- l'Unité de la FAO chargée de la sécurité sociale;
- la séance d'information du Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord consacrée aux mesures de gestion des opérations, de supervision et de contrôle interne;
- les mesures de la FAO en matière de prévention de la fraude, y compris de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme;
- les activités et les plans d'achat de la FAO;
- les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail et du budget pour 2023;
- les activités de la FAO dans le secteur des technologies de l'information et de la cybersécurité;
- la mise en œuvre de la recommandation 7 (JIU/REP/2020/1): «d'ici à la fin de 2021, mettre au point et adopter les procédures formelles à suivre pour la conduite d'enquêtes en cas de plainte pour comportement répréhensible du chef de secrétariat, et adopter les politiques appropriées»;
- l'état d'avancement de la Feuille de route sur la planification des ressources institutionnelles (2022-2025).

Exécution du Programme de terrain de la FAO

12. En juillet 2021, le Comité a entamé une série de séances d'information avec les bureaux régionaux. Il a reçu des informations du Bureau régional et des bureaux sous-régionaux pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2021, des informations du Bureau régional pour l'Afrique en 2022 et des informations du Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord en 2023.

13. Le Comité s'est dit satisfait de l'exhaustivité, de la qualité et de l'ampleur des informations communiquées par le Bureau régional pour le Proche-Orient et a exprimé ses remerciements à cet égard. Il a souligné le professionnalisme de l'équipe du Bureau régional et s'est dit favorable à la vision de l'exercice de restructuration qui a été présentée. Le Comité a examiné en détail la suite donnée aux recommandations émanant de la vérification et a souligné l'importance de ces vérifications, qui sont une source d'avis précieux.

14. Le Comité s'est également dit satisfait des approches adoptées par le Bureau en matière de gestion du risque et de contrôle préalable et s'est réjoui de constater que, concernant le recours à du personnel hors fonctionnaires, aucun problème d'injustice perçue n'avait été soulevé. Il s'est en outre dit favorable au programme consacré aux facilitateurs de la médiation pour le respect au travail, qui a été instauré au Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, ainsi qu'aux travaux et aux efforts portant sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels et les droits humains.

15. Le Comité a recommandé de renforcer les capacités dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux afin de mettre en œuvre et d'intégrer le cadre de gestion du risque en première et en deuxième ligne de défense, en s'appuyant sur les recommandations en matière de mesures d'atténuation formulées par le Bureau de l'Inspecteur général à l'issue de son audit dans ce domaine.

Auto-évaluation et évaluation externe du Comité

16. En 2024, la Direction de la FAO, qui a des échanges réguliers avec le Comité, a rempli un questionnaire confidentiel d'évaluation de la performance de ce dernier (évaluation externe) pendant la période 2022-2023. En outre, le Comité consultatif de contrôle a procédé à son auto-évaluation annuelle pour 2022-2023, conformément aux pratiques optimales établies pour les comités consultatifs de contrôle au sein du système des Nations Unies.

17. L'évaluation externe a notamment porté sur: la manière dont le Comité consultatif de contrôle s'acquitte des responsabilités découlant de son mandat; la pertinence des avis et des recommandations qu'il formule; et l'efficacité et le caractère constructif de sa communication avec la Direction. Le Comité consultatif de contrôle a le plaisir d'indiquer que la note moyenne donnée par la Direction pour les critères ci-dessus a été de 4,5 sur une échelle allant de 1 (très faible) à 5 (exceptionnellement bon). De même, la note moyenne résultant de l'auto-évaluation, par le Comité consultatif de contrôle lui-même, de l'efficacité de son fonctionnement a été de 4,7.

II. Divulgence des rapports comptables et financiers

Rapports financiers

18. En 2023, le Comité a reçu des informations relatives aux états financiers et aux rapports de gestion, y compris à la situation de trésorerie et aux dépenses en liquidités de l'Organisation; aux revenus des fonds fiduciaires; à la stratégie adoptée en matière d'investissements et à la gestion du portefeuille; au respect des Normes comptables internationales pour le secteur public (les normes IPSAS), y compris les changements dans les normes comptables; au renforcement des systèmes administratifs et financiers et à la supervision des contrôles financiers dans les bureaux décentralisés; et aux rapprochements bancaires automatiques.

19. Le Comité s'est dit satisfait de la situation financière globale et de la perspective d'une situation de trésorerie positive. Le Comité s'est félicité que les investissements aient eu des rendements au-dessus du niveau de référence, compte tenu de la situation des marchés.

20. Le Comité a pris note des mesures de prévention de la fraude qui sont en place, y compris de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et s'est dit satisfait des mesures appliquées en ce qui concerne les processus d'achat, tout en notant des difficultés dans le domaine des paiements, car le nombre de personnes sur liste noire et d'entités sanctionnées augmentait.

21. Le Comité a pris note des débats qui se tiennent actuellement au sein des organes directeurs de la FAO au sujet du modèle financier de l'Organisation et de l'équilibre entre le Programme ordinaire et les ressources extrabudgétaires et a dit attendre avec intérêt la suite des débats à ce sujet.

III. Contrôle

Vérification externe des comptes

22. En 2023, le Comité a poursuivi l'examen du rapport détaillé du Commissaire aux comptes et des notes adressées à la Direction, y compris des recommandations qui y figurent. Il s'est dit satisfait de l'absence de problèmes importants de contrôle interne, tout en notant que certaines conclusions semblaient indiquer qu'il fallait davantage de rigueur en ce qui concerne l'application des politiques et des procédures.

23. Il a noté les progrès accomplis dans l'exécution des activités de vérification externe des comptes prévues et s'est félicité de la pleine coopération de la Direction de la FAO. Il a également pris note des progrès satisfaisants accomplis par la Direction en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations non encore appliquées.

Bureau de l'évaluation (OED)

24. Le Comité a examiné la stratégie du Bureau en matière d'évaluation (2023-2025) et les progrès accomplis dans l'évaluation indépendante de la fonction d'évaluation de la FAO et dans le portefeuille d'évaluation actuel du Bureau. Il s'est félicité que le Bureau commence à mettre en place

un modèle d'évaluation perfectionné et a souligné qu'il fallait exercer un suivi de la prise en compte systématique des conclusions de l'évaluation et de la mise en œuvre des enseignements tirés dans l'ensemble de l'Organisation.

25. Il s'est dit extrêmement favorable à la réintégration des évaluations décentralisées au niveau centralisé.

IV. Contrôle interne et gestion des risques

Politiques relatives au contrôle interne et gestion des risques

26. Le Comité a pris note des progrès accomplis dans la fonction de contrôle interne et de gestion des risques de la FAO et a continué de fournir des avis spécialisés dans ce domaine. Le Comité a félicité la FAO pour les efforts déployés pour sensibiliser à la gestion des risques et instaurer la culture de gestion des risques souhaitée. Il a également recommandé de hiérarchiser plus clairement les risques, de désigner plus précisément le ou les responsable(s) de la gestion des risques et de mettre davantage l'accent sur un plan d'atténuation, y compris sur le suivi et les mécanismes de remontée de l'information sur les risques.

27. Il s'est dit favorable au plan de travail proposé pour 2023-2024 et a noté que l'élaboration de la déclaration prévue sur l'appétence/la tolérance au risque serait profitable pour la FAO.

Gestion des ressources humaines

28. Le Comité a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour les ressources humaines et s'est félicité que la réforme de la gestion des ressources humaines soit en bonne voie. Il s'est dit satisfait de la collaboration avec le Bureau de la déontologie en ce qui concerne la promotion de la communication sur les conflits d'intérêts.

29. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'attention et les ressources accrues octroyées à la diversité et à la gestion des talents.

Unité de protection des données

30. En 2022, le Comité a accepté d'assurer le contrôle de la mise en œuvre de la politique de l'Organisation relative à la protection des données, comme l'avait suggéré le Comité des questions constitutionnelles et juridiques. En 2023, il a continué à débattre des activités et de l'évolution de l'Unité de protection des données établie en janvier 2023, y compris des profils des postes et des plans de dotation en personnel.

31. Le Comité a pris note du risque élevé d'accès à des données sensibles avec une intention malveillante et a souligné qu'il fallait mettre l'accent sur l'action préventive, en portant une attention particulière à la protection des données des bénéficiaires et des partenaires d'exécution. De même, il a insisté sur le fait qu'il était important de préserver l'intégrité – et de veiller à la destruction adéquate, le cas échéant – des données liées à des dossiers d'enquête, aux ressources humaines et à la protection contre l'exploitation et les abus sexuels.

32. Le Comité s'est dit satisfait que les pratiques optimales et l'expérience acquises dans d'autres organisations des Nations Unies soient prises en compte à la FAO et a suggéré de mettre en œuvre progressivement la Politique relative à la protection des données en fonction des enseignements tirés.

V. Bureau de la déontologie et Bureau de la médiation

33. Le Comité a continué de suivre les progrès réalisés concernant les activités menées en 2023 dans le cadre des fonctions de déontologie et de médiation. Il s'est dit satisfait de la poursuite de l'étroite collaboration entre les deux bureaux et a félicité ces deux unités pour la qualité de leur travail. Il a également félicité l'Inspecteur général, la Médiatrice et la Fonctionnaire chargée des questions de déontologie d'avoir pris l'initiative de visiter ensemble des bureaux de terrain et a noté les résultats positifs obtenus en matière de sensibilisation.

34. Le Comité s'est en outre félicité de la mise en place de la pratique consistant à organiser régulièrement des réunions conjointes de tous les acteurs du système de justice interne (déontologie, médiation, enquête, juridique, ressources humaines) afin qu'ils puissent mettre en commun leurs idées et leur solutions pour améliorer l'efficacité de l'ensemble du système interne de justice.

35. Le Comité a accueilli favorablement la nouvelle approche adoptée pour le programme annuel de déclaration, qui met l'accent sur le conflit d'intérêts. Il a pris note de la forte incidence des cas de conflits d'intérêts au niveau de la haute direction, laquelle est principalement liée à l'amplification des activités de déclaration. Il a également noté que, dans la plupart des cas, il s'agissait d'une participation à titre individuel à des conseils d'administration ou d'interactions avec des entités partenaires, ce qui tenait souvent à la forte spécialisation des responsables techniques de la FAO. Il s'est félicité que le Bureau de la déontologie, en coordination avec le Bureau des services juridiques, élabore des directives claires à ce sujet.

36. Le Comité s'est dit inquiet que de nombreux problèmes ayant trait au respect et à la courtoisie aient été signalés et a suggéré qu'ils pourraient justifier un audit consacré à la mentalité au sein de l'Organisation.

VI. Efficacité de la vérification interne des comptes et des fonctions d'enquête

37. Le Comité consultatif de contrôle s'est félicité d'avoir l'assurance que les fonctions de vérification et d'enquête étaient exercées en toute indépendance, sans aucune ingérence induite, ainsi que de la bonne collaboration avec la Direction tout au long de 2023. Il a pris note de l'importante augmentation des ressources mises à la disposition du Bureau et s'est félicité de la volonté constante du Directeur général de procurer au Bureau un financement adéquat.

38. Le Comité a accueilli favorablement un nombre important d'initiatives du Bureau de l'Inspecteur général et s'est dit favorable à la restructuration interne du Bureau de l'Inspecteur général qui est proposée, y compris à la création d'une unité consacrée à la sensibilisation et aux services consultatifs.

39. Le Comité s'est penché sur les incidences, du point de vue du contrôle, des négociations liées à un projet financé par des ressources extrabudgétaires, constatant que les demandes croissantes de points de contrôle et de vérifications de la part des donateurs dépassaient la capacité du Bureau à fournir des services supplémentaires. À cet égard, il s'est félicité que le Corps commun d'inspection mène actuellement un examen sur le principe de l'audit unique et l'impact des exigences des donateurs en matière de contrôle supplémentaire, dont il a dit attendre avec intérêt les conclusions.

40. Le Comité a accueilli avec satisfaction les efforts volontaristes consentis pour réévaluer avec les responsables toutes les recommandations non encore appliquées et s'est dit très favorable à l'élaboration de plans de mise en œuvre réalistes, y compris à la transformation des «actions convenues» en «plans d'action de la Direction».

41. Le Comité a considéré que l'augmentation du nombre de cas signalés à l'unité des enquêtes était dû à une confiance accrue envers le système de justice.

Annexe 1: Composition du Comité en 2023

Le Comité est composé de cinq membres. En 2023, la composition du Comité était la suivante:

Comité consultatif de contrôle 2023	Membres
M. Fayezul Choudhury	Membre (depuis juillet 2019) et Président (depuis juillet 2020)
M. Gianfranco Cariola	Membre (depuis décembre 2017)
M ^{me} Malika Aït-Mohamed Parent	Membre (depuis juillet 2020)
M ^{me} Hilary Wild	Membre (depuis juillet 2020)
M. Honoré Ndoko	Membre (depuis décembre 2022)

Secrétaire de droit

M^{me} Beth Crawford
Sous-Directrice générale
Directrice du Bureau de la stratégie, du programme et du budget (OSP)

Annexe 2: État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité consultatif de contrôle

● TERMINÉE		● EN VOIE D'ACHÈVEMENT	● EN COURS
SUPERVISION, CONTRÔLE INTERNE, GESTION DES RISQUES			
1.	65 ^e session du Comité consultatif de contrôle (décembre 2023)	●	<p>Le Comité: a fortement recommandé que le cadre juridique de la prévention de la fraude datant de 2015 soit mis à jour dans les meilleurs délais et a recommandé d'y inclure des mesures portant sur la séparation des fonctions et les conflits d'intérêts.</p> <p>FAO: La politique en matière de fraude a été mise à jour et est en phase finale d'approbation.</p>
2.	65 ^e session du Comité consultatif de contrôle (décembre 2023)	●	<p>Le Comité: a recommandé de mettre à jour la politique relative aux sanctions infligées aux fournisseurs.</p> <p>FAO: La politique relative aux sanctions infligées aux fournisseurs est actuellement mise à jour et certains changements ont été apportés afin de l'aligner, dans la mesure du possible, sur le document de projet de modèle de cadre politique mis au point par le Réseau achat du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion. En outre, un projet de procédures opérationnelles normalisées a été élaboré. La politique relative aux sanctions infligées aux fournisseurs ne sera terminée qu'une fois achevé le modèle de cadre politique, qui est actuellement en cours d'approbation finale.</p>
3.	65 ^e session du Comité consultatif de contrôle (décembre 2023)	●	<p>Le Comité: a recommandé que, pour le cadre de gestion des risques de la FAO, le ou les responsable(s) de la gestion des risques soient désignés et que l'on mette l'accent sur un plan d'atténuation, y compris sur le suivi et les mécanismes de remontée de l'information sur les risques et a suggéré que la FAO élabore une feuille de route globale qui permette de parvenir à un cadre de gestion des risques abouti et solide.</p> <p>FAO: L'Équipe de direction centrale a décidé de ne plus attribuer la responsabilité des risques les plus importants aux responsables de la gestion des risques, indiquant plutôt que cette responsabilité leur incombait en tant qu'équipe. Les plans d'atténuation seront perfectionnés pour ce qui concerne les risques prioritaires. Des procédures pour la remontée de l'information sur les risques ont été établies dans la nouvelle politique de gestion des risques de l'Organisation.</p>
4.	65 ^e session du Comité consultatif de contrôle (décembre 2023)	●	<p>Le Comité: a recommandé de renforcer les capacités dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux afin de mettre en œuvre et d'intégrer le cadre de gestion des risques en première et en deuxième ligne de défense, en s'appuyant sur les recommandations en matière de mesures d'atténuation formulées par le Bureau de l'Inspecteur général à l'issue de son audit dans ce domaine.</p> <p>FAO: Un plan de formation est actuellement mis en œuvre. Il concernera en particulier la direction de la FAO à tous les niveaux en 2024. La Direction centrale a participé à une séance de formation à ce sujet début mars 2024. La direction régionale et les directeurs du siège seront formés en avril-juin 2024. La formation des représentants de la FAO devrait s'achever au deuxième semestre de cette année.</p>
5.	64 ^e session du Comité consultatif de contrôle (juillet 2023)	●	<p>Le Comité: a recommandé que le Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord indique explicitement qui officie en deuxième ligne de défense en son sein et au sein de ses bureaux sous-régionaux, en particulier afin de constituer clairement l'organigramme et le raisonnement sous-tendant l'attribution des responsabilités et l'obligation de rendre compte s'agissant de l'exécution des décisions de projets programmatiques et de la vérification de la conformité.</p> <p>FAO: La deuxième ligne de défense est assurée par la nouvelle unité chargée des stratégies et des politiques qui est venue compléter la structure du Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (document NERC/24/8, <i>Réseau des bureaux de pays – État des lieux et voie à suivre – document de politique générale</i>).</p>
6.	65 ^e session du Comité consultatif de contrôle (décembre 2023)	●	<p>Le Comité: a recommandé de veiller à ce que les nouveaux modèles organisationnels permettent aux bureaux de pays de définir clairement les rôles dans la première et la deuxième ligne de défense, de séparer comme il convient les fonctions et d'élargir, éventuellement, l'appui du Centre des services communs aux bureaux de pays.</p> <p>FAO: Les participants aux conférences régionales de 2024 délibèrent actuellement sur les modèles proposés pour le réseau des bureaux de pays et ces questions seront examinées dans ce contexte.</p>

● TERMINÉE		● EN VOIE D'ACHÈVEMENT	● EN COURS
7.	59 ^e session du Comité consultatif de contrôle (octobre 2021)	●	<p>Le Comité: En ce qui concerne les recommandations formulées dans le <i>Rapport d'audit sur la structure de gouvernance et les capacités des bureaux décentralisés</i>, le Comité a estimé qu'il fallait réviser soigneusement le modèle et la structure actuels des bureaux de pays, en concertation avec les membres de la FAO, afin de tenir compte des réalités sur le terrain. Il a conclu que la plupart des conclusions contenues dans le rapport d'audit pouvaient être liées à l'adéquation des montants des ressources.</p> <p>FAO: Les participants aux sessions des conférences régionales de 2024 délibèrent actuellement sur les modèles proposés pour le réseau des bureaux de pays.</p>
1.	62 ^e session du Comité consultatif de contrôle (octobre 2022)	●	<p>Le Comité: En ce qui concerne la gestion des irrégularités et la justice interne à la FAO, le Comité a suggéré qu'une promotion plus active de ces travaux importants soit faite dans le cadre d'activités d'information et de communication, notamment sur la page d'accueil du site de la FAO et sur les pages web des unités concernées, au moyen d'un message unique promouvant le travail sur le comportement éthique, l'intégrité et le respect à des fins de communication.</p> <p>La FAO: a continué de sensibiliser à ce sujet et de le faire mieux connaître, travaux qui constituent un volet important de la prévention primaire, en premier lieu en élaborant une page intranet présentant des mesures conjointes et une liste de liens vers les différentes pages d'accueil des unités et les pages pertinentes du système des Nations Unies. La page intranet comprend des références à des mesures disciplinaires prises à l'égard de membres du personnel, ainsi que des mesures administratives prises à l'encontre d'autres membres du personnel reconnus coupables d'une faute l'année précédente, conformément à la circulaire administrative annuelle sur la pratique de l'Organisation en matière disciplinaire publiée par le Bureau des services juridiques.</p>
2.	65 ^e session du Comité consultatif de contrôle (décembre 2023)	●	<p>Le Comité: a recommandé que la Division de la FAO numérique et de l'agro-informatique (CSI) produise chaque année, à l'intention de la direction de haut niveau, un rapport sur les problèmes de cybersécurité et les mesures d'atténuation.</p> <p>FAO: La production du rapport annuel destiné à la Direction de haut niveau a commencé par la création d'un ensemble de tableaux en ligne présentant les principaux indicateurs de sécurité informatique ayant trait aux problèmes de cybersécurité et aux mesures d'atténuation. Les activités devraient se poursuivre en vue de la publication du rapport annuel au quatrième trimestre de 2024.</p>
VÉRIFICATION INTERNE ET ENQUÊTES			
3.	65 ^e session du Comité consultatif de contrôle (décembre 2023)	●	<p>Le Comité: au sujet de l'audit de la gestion des services informatiques, a recommandé de mieux préciser les responsabilités en ce qui concerne la deuxième ligne de défense et a souligné qu'il fallait davantage de coordination entre le Bureau de la communication et les services informatiques dans le cadre de la gestion des risques liés aux réseaux sociaux, notamment des mécanismes de coordination efficaces.</p> <p>FAO: Outre l'avis selon lequel il faudrait mettre en place et utiliser une authentification à facteurs multiples pour les comptes de réseaux sociaux concernés, une mesure de protection de la marque a été mise en place. La protection de la marque est assurée grâce à une plateforme de protection contre les risques numériques, dont le rôle consiste à suivre activement et constamment l'utilisation frauduleuse, inappropriée ou abusive de la marque légitime FAO et qui permet aux parties concernées de se coordonner, de recevoir et d'envoyer des notifications concernant des menaces potentielles ou avérées qui ont été détectées, y compris sur les réseaux sociaux (e.g. Facebook, Instagram, LinkedIn, TikTok, Flickr, Twitter, etc.) et d'y mettre un terme.</p>
4.	62 ^e session du Comité consultatif de contrôle (octobre 2022)	●	<p>Le Comité: En ce qui concerne l'<i>Audit des plans d'assurance médicale du personnel surnuméraire</i>, le Comité a recommandé des améliorations de la gouvernance, en particulier la production de connaissances sur la gestion des contrats au moyen de la formation et du développement.</p> <p>FAO: D'après le rapport du Bureau de l'Inspecteur général, une amélioration et des avancées majeures, sur le plan qualitatif, concernant le plan d'assurance maladie ont été accomplies dans la gestion et la mise en œuvre du nouveau contrat en 2021. L'Organisation a continué de remédier à diverses faiblesses du contrôle interne en matière de gestion des relevés d'heures et des congés de maladie et de</p>

● TERMINÉE		● EN VOIE D'ACHÈVEMENT	● EN COURS
			<p>rapprochement des sommes à recevoir au sein du Centre des services communs. Le service chargé de la sécurité sociale au sein de la Division des ressources humaines a consenti d'importants efforts pour traiter ces questions transversales de manière globale et a conduit, en 2021 et 2022, une transition à grande échelle du plan d'assurance-maladie qui concerne plus de 10 000 personnes. La Division des ressources humaines a également remédié à une lacune en matière de politiques qui perdurait depuis longtemps en publiant en 2022 des sections actualisées du Manuel de la FAO. Les processus de gestion du congé maladie et de rapprochement financier ont été établis et se déroulent sans incident. Les équipes médicales du prestataire d'assurance externe ont vérifié la conformité médicale des congés maladie et des absences pour raison médicale du personnel hors fonctionnaires. Un fonds de réserve consacré au Plan d'assurance médicale du personnel surnuméraire est pleinement opérationnel et toutes les transactions rétroactives ont été correctement imputées au fonds de réserve nouvellement établi.</p>
5.	<p>65^e session du Comité consultatif de contrôle (décembre 2023)</p> <p>55^e session du Comité consultatif de contrôle (juillet 2020)</p>	●	<p>Le Comité: a recommandé que la FAO continue de suivre de près les avancées réalisées à l'échelle du système des Nations Unies concernant les dispositions constitutives d'une procédure et de modalités applicables en cas d'allégation de faute visant le chef de secrétariat d'une organisation.</p> <p>FAO: Le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (document CCLM 120/5) et le Comité financier poursuivront l'examen de cette question (documents FC 199/10 et FC 199/10 Add.1) à leurs sessions du printemps 2024, puis le Comité sera informé de leurs conclusions.</p>
FONCTIONS DU DÉONTOLOGUE ET DU MÉDIATEUR			
6.	<p>55^e session du Comité consultatif de contrôle (juillet 2020)</p>	●	<p>Le Comité: a recommandé que le Bureau de la déontologie assume la responsabilité de la gestion de la politique relative aux cadeaux.</p> <p>FAO: Le Bureau de la déontologie a recueilli les observations des parties prenantes concernant le projet révisé de document de politique générale qui est appelé à être examiné par le Comité consultatif de contrôle et le Bureau du Conseil juridique. Le Bureau de la déontologie a présenté, après un nouveau cycle de consultations internes, le projet révisé au Bureau du Conseil juridique, qui l'examine actuellement.</p>
RESSOURCES HUMAINES			
7.	<p>62^e session du Comité consultatif de contrôle (octobre 2022)</p>	●	<p>Le Comité: a exprimé de nouveau son inquiétude au sujet du nombre de questions dont ont été saisis le Bureau de la déontologie et le Bureau de la médiation par le personnel hors fonctionnaires concernant des inégalités de traitement perçues. Il a recommandé de rééquilibrer les effectifs en entreprenant des analyses à moyen et long termes des besoins et du financement, et a proposé que certaines activités de planification des effectifs soient simplifiées grâce à une clarification des rôles et des responsabilités des unités pertinentes et de la Division des ressources humaines. Il a recommandé à l'Organisation d'investir dans des moyens d'atténuer l'épuisement professionnel et d'aider le personnel à gérer le stress, ainsi que dans des activités plus soutenues visant à lutter contre le racisme et la discrimination raciale et à prendre en compte le handicap dans les politiques de la FAO.</p> <p>FAO: Mise en œuvre en cours. La FAO continue de suivre les travaux menés au niveau du Conseil des chefs de secrétariat et des Nations Unies concernant la révision des modalités contractuelles et contribuera, le cas échéant, aux discussions de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) à ce sujet. À plus brève échéance, la FAO procède à un premier examen des directives et procédures relatives aux ressources humaines hors fonctionnaires en vue de les rationaliser et d'améliorer les conditions de service dans la mesure du possible.</p>
8.	<p>61^e session du Comité consultatif de contrôle (juin 2022)</p> <p>59^e session du Comité consultatif de contrôle (octobre 2021)</p>	●	<p>Le Comité: est convenu de la nécessité de rationaliser les catégories d'emploi et les modalités contractuelles et a proposé de faire cela en coordination avec les autres entités du système des Nations Unies.</p> <p>FAO: Mise en œuvre en cours. La FAO continue de suivre les travaux menés au niveau du Conseil des chefs de secrétariat et des Nations Unies concernant la révision des modalités contractuelles et contribuera, le cas échéant, aux discussions de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) à ce sujet. À plus brève échéance, la FAO procède à un premier examen des directives et procédures</p>

● TERMINÉE		● EN VOIE D'ACHÈVEMENT	● EN COURS
			relatives aux ressources humaines hors fonctionnaires en vue de les rationaliser et d'améliorer les conditions de service dans la mesure du possible.
PROGRAMME ET BUDGET			
9.	65 ^e session du Comité consultatif de contrôle (décembre 2023)	●	<p>Le Comité: est convenu qu'il fallait que la FAO dispose d'un modèle financier durable et veille à l'équilibre entre le Programme ordinaire et les ressources extrabudgétaires, questions qui sont actuellement examinées au sein des organes directeurs de la FAO.</p> <p>FAO: La FAO met actuellement au point un ensemble de mesures envisageables visant à favoriser davantage la solidité du modèle financier dans le cadre d'un modèle de financement intégré. À court terme, un certain nombre de mesures concrètes ont été intégrées dans le Plan d'action pour la mobilisation de ressources qui a récemment été lancé, tandis que d'autres mesures sont appliquées dans le contexte d'autres initiatives en cours, notamment le portail de la FAO consacré à la transparence, le renforcement des bureaux de pays et la transformation de la planification des ressources à l'échelle de l'Organisation.</p>